



Prix de l'Innovation de l'AFIGESE

Ce prix récompense les démarches innovantes de collectivités territoriales et leurs établissements publics, quelques soient leurs tailles. Candidatez !

Dans quatre catégories

- Finances locales
- Contrôle de gestion
- Évaluation des politiques publiques
- Management public local

Selon ces critères

- Démarches innovantes dans les quatre catégories
- Capacité à être transposable à d'autres collectivités
- Démarche de communication et d'information auprès des citoyens

Dossier de candidature

Remise des dossiers avant le 19 août 2022 à c.peduzzi@afigese.fr

LES LAURÉATS 2021

Catégorie FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Le budget vers la Transition Écologique Ville de Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération

Soucieux de prendre part à la transition écologique, la Ville et l'Agglomération ont fait, de la préparation et de l'exécution du budget de deux collectivités, le vecteur structurel de cette transition en plaçant les comptes au cœur de la démarche. La réalisation a pour objectif de générer une dynamique continue en posant l'évidence qu'un exercice budgétaire ne doit jamais être moins bénéfique pour l'environnement que le précédent. Une nouvelle classification «verte» des dépenses classées analytiquement par politiques publiques a été réalisée en ce sens.

Catégorie CONTRÔLE DE GESTION LOCAL

Conception d'un progiciel de pilotage des «satellites» Département du Calvados

Désireux de sortir d'une logique de contrôle uniquement a posteriori, le Département du Calvados a décidé de s'engager dans une démarche globale de pilotage stratégique de ses partenaires. Depuis 2015, le Département a lancé le développement d'un outil permettant d'obtenir une vision consolidée de ses partenaires, en pouvant à la fois centraliser l'information, l'analyser, la partager et la restituer dans une démarche de performance de l'action publique et de maîtrise de la charge financière et des ressources humaines. Le logiciel est aussi interfacé avec les autres progiciels de la collectivité pour une approche globale.

Catégorie MANAGEMENT PUBLIC LOCAL

Le plan stratégique de la Ville de Vertou : une démarche au service du sens et de la mobilisation pour les agents et les habitants

Avec l'objectif de répondre aux défis qui s'ouvrent au territoire et aux habitants, le plan stratégique 2021-2026 de la Ville de Vertou est le résultat de 3 mois d'échanges, de partage, de croisement des regards avec l'exécutif municipal et les agents de la Ville, afin de définir ses 2 piliers que sont le projet politique et le projet d'administration. Ce plan stratégique est marqué par l'implication citoyenne qui se traduira par la mise en place d'un comité consultatif et d'une plateforme participative et par l'implication des agents dans sa préparation et sa mise en place.

Catégorie ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le processus évaluatif du Contrat de Ville Ville et Métropole de Rennes

Soucieux de mettre en place une appréciation fine de la politique de la ville et une connaissance des réalisations et de leurs effets, le territoire rennais a développé un processus évaluatif du Contrat de Ville Rennais. Le dispositif s'est traduit par la mise en œuvre d'un outil de suivi, l'élaboration d'une enquête de perception des habitants et une évaluation participative de l'espace public partagé. La méthode agile développée a permis de poursuivre le projet dans un contexte instable.

Évaluation partenariale avec la CNAF, in-itinere et ex-post, du projet à impact social Reliance, dispositif d'insertion socio-professionnelle de bénéficiaires du RSA chef(fe)s de famille monoparentale du Grand-Nancy

Département de Meurthe et Moselle

Le Département a conçu un dispositif expérimental d'insertion socio-professionnelle sur trois ans avec un protocole méthodologique portant sur 3 cohortes, avec le tirage au sort de groupes encouragés et groupes témoins, et combinant deux évaluations :

- Une in-itinere, portée par le Département de Meurthe-et-Moselle afin de pouvoir améliorer en continu le dispositif
- Une ex-post, portée par la CNAF permettant de mesurer d'une part les effets à moyen terme du dispositif sur l'emploi, les revenus et le bien-être des bénéficiaires, et d'autre part les retours sur investissement pour les pouvoirs publics en termes d'économies, diminution des allocations, hausse de la fiscalité (Pouvoir d'achat et fiscalité directe ou indirecte).



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - CANDIDATS

Le Prix de l'Innovation 2022 de l'AFIGESE est ouvert aux régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale de toutes tailles.

ARTICLE 2 - CONTENU DES DOSSIERS

Pour concourir, les candidats devront adresser un dossier comprenant :

- un **bulletin d'inscription**, conforme au modèle ci-après, dûment complété et signé
- une **fiche de synthèse rédigée** conformément au plan demandé :
 1. L'idée innovante
 2. L'objectif recherché
 3. La démarche mise en oeuvre (programmation, partenariats)
 4. Le contenu de la réalisation
 5. Les moyens humains (internes et externes)
 6. Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)
- un **dossier libre** décrivant la réalisation innovante, ses modalités de mise en oeuvre et son évaluation

Sont les bienvenus tous les documents et illustrations pouvant éclairer le jury sur le caractère innovant et reproductible de la réalisation.

ARTICLE 3 - ENVOI ET RECEPTION DES DOSSIERS

La date limite de réception des dossiers est fixée au **19 août 2022**.

Chaque dossier doit être transmis par courriel à : c.peduzzi@afigese.fr

Les candidats devront préalablement s'assurer de l'accord de tout tiers pouvant être impliqué dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés. La remise d'un dossier candidat autorise l'AFIGESE à le publier et à le diffuser, en tout ou partie, et à le communiquer pour publication et diffusion totale ou partielle. Il est conseillé aux candidats porteurs d'une idée nouvelle et originale de se prémunir contre tout risque d'utilisation abusive en la protégeant légalement.

ARTICLE 4 - LAUREATS

Les lauréats seront primés dans quatre catégories :

- Finances locales ;
- Contrôle de gestion locale ;
- Evaluation des politiques publiques locales ;
- Management public local thématique étant au croisement des trois premiers thèmes présentés

Les critères de sélection sont :

- la qualité novatrice des travaux ;
- la capacité à être transposés à d'autres collectivités ;
- la démarche de communication et d'information auprès des citoyens.

ARTICLE 5 - JURY

Le Jury du Prix de l'Innovation de l'AFIGESE 2022 est composé d'élus, de journalistes, de fonctionnaires, de représentants d'associations. Pour chaque catégorie, le Jury se réserve le droit de décerner un ou deux prix, voire de n'en décerner aucun. Tous les candidats seront informés, des décisions du Jury qui seront sans appel.

ARTICLE 6 - ACCEPTATION

Le seul fait de participer au présent concours implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de tous les articles de son règlement. Toute indication inexacte de la part d'un candidat entraînera de plein droit l'annulation pure et simple de sa participation.



BULLETIN D'INSCRIPTION

• DOMAINE D'INNOVATION

Cocher le domaine d'innovation correspondant :

- Finances locales
- Contrôle de la gestion locale
- Evaluation des politiques publiques locales
- Management public local

Collectivité :

Nom du maire ou président de la collectivité :

Titre de la réalisation innovante :

.....

• COORDONNÉES DU CANDIDAT

Civilité : Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Courriel :

• SUIVI DU DOSSIER

Assuré par (à compléter si différent du candidat) :

Civilité : Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement du concours du « Prix de l'Innovation de l'AFIGESE » et présente la candidature de ma collectivité.

Date et signature du candidat

A ENVOYER DUMENT COMPLETÉ À :

AFIGESE - c.peduzzi@afigese.fr - 02 28 25 45 15